Méthylphénidate Viatris LP, comprimé à libération prolongée – [méthylphénidate (chlorhydrate de)]

PUBLIÉ LE 21/06/2022 - MIS À JOUR LE 17/06/2026

REMISE À DISPOSITION 16/06/2026

DCI
méthylphénidate (chlorhydrate de)
Indications
Trouble Déficitaire de l'Attention avec Hyperactivité (TDAH)

Méthylphénidate Viatris LP est indiqué dans le cadre d'une prise en charge globale du Trouble Déficitaire de l'Attention avec Hyperactivité (TDAH) chez l'enfant âgé de 6 ans et plus lorsque des mesures correctives seules s'avèrent insuffisantes.

Le traitement doit être suivi par un spécialiste des troubles du comportement de l'enfant. Le diagnostic doit être établi selon les critères actuels du DSM ou les recommandations ICD et doit se fonder sur l'anamnèse et sur une évaluation complète du patient. Le diagnostic ne peut reposer uniquement sur la présence d'un ou plusieurs symptômes. L'étiologie précise de ce syndrome est inconnue et il n'existe pas de test diagnostique unique. Pour un diagnostic approprié, il est nécessaire d'utiliser des informations d'ordre médical, éducatif, social et psychologique.

Habituellement, une prise en charge globale comporte des mesures psychologiques, éducatives et sociales, ainsi qu'un traitement médicamenteux qui vise à stabiliser les enfants présentant des troubles du comportement caractérisés par des symptômes pouvant inclure : des antécédents de troubles de l'attention (attention limitée), une incapacité à se concentrer, une labilité émotionnelle, une impulsivité, une hyperactivité modérée à sévère, des signes neurologiques mineurs et un EEG anormal. Les capacités d'apprentissage peuvent être altérées.

Un traitement par méthylphénidate n'est pas indiqué chez tous les enfants présentant un TDAH et la décision d'utiliser ce médicament devra se fonder sur une évaluation approfondie de la sévérité et de la chronicité des symptômes de l'enfant, en tenant compte de son âge.

Une prise en charge éducative appropriée est indispensable et une intervention psychosociale est généralement nécessaire. Lorsque les mesures correctives seules s'avèrent insuffisantes, la décision de prescrire un psychostimulant devra se fonder sur une évaluation rigoureuse de la sévérité des symptômes de l'enfant. Le méthylphénidate devra toujours être utilisé dans l'indication autorisée et conformément aux recommandations de prescription et de diagnostic.

Chez les adolescents dont les symptômes persistent à l'âge adulte et qui ont montré un bénéfice évident du traitement, il peut être approprié de poursuivre ce traitement à l'âge adulte. Cependant, l'initiation d'un traitement par Méthylphénidate Viatris LP chez l'adulte n'est pas appropriée.
Laboratoire exploitant
Viatris Santé

Observations particulières

- Remise à disposition normale depuis le 16/06/2026

- Voir toutes les produits



PUBLIÉ LE 22/02/2024 - MIS À JOUR LE 25/08/2025

Difficultés d'approvisionnement en méthylphénidate : l’ANSM publie des recommandations pour les pharmaciens

DISPONIBILITÉ DES PRODUITS DE SANTÉ
MÉDICAMENTS